



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Youth Wiki



Commission européenne

# 9 - La jeunesse et le monde

Edition 2023



## Table des matières

<b>9.1 Contexte général</b> .....	3
9.1.1. Principaux concepts.....	3
9.1.2. L'intérêt des jeunes pour les enjeux globaux.....	3
<b>9.2 Administration et gouvernance</b> .....	6
9.2.1. Gouvernance .....	6
9.2.2. Acteurs publics .....	6
9.2.3. Acteurs non-publics.....	15
9.2.4. Coopération intersectorielle .....	18
<b>9.3 Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux</b> .....	21
9.3.1. Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux au niveau national.....	21
9.3.2. Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux au niveau international.....	23
9.3.3. Echanges entre les jeunes et les décideurs politiques dans le cadre du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (EUYD) et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) .....	23
<b>9.4 Sensibiliser aux enjeux globaux</b> .....	24
9.4.1. Apprentissage formel, non formel et informel .....	24
9.4.2. Apprentissage non formel et informel.....	26
9.4.3. Soutien aux « formateurs», aux éducateurs .....	29
9.4.4. Campagnes sur les enjeux globaux ciblant les jeunes.....	31
Réseaux d'informations (La liste des associations décrites ici est indicative et non exhaustive) ....	32
9.4.5. Initiatives majeures .....	33
<b>9.5. Consommation, production et volontariat éco-responsable</b> .....	34
9.5.1. Volontariat éco-responsable .....	34
9.5.2. Consommation et production éco-responsable.....	34
<b>9.6 Coopération et développement international dans le champ du travail de jeunesse</b> .....	36
9.6.1. Coopération internationale dans le champ du travail de jeunesse.....	36

9.6.2. Développement d'activités de coopération .....	37
<b>9.7 Réformes et débats en cours</b> .....	<b>38</b>
9.7.1. Politiques en cours de développement.....	38
9.7.2. Débats en cours.....	38



Le projet Youth Wiki est coordonné par l'unité « Erasmus+ d'analyse des politiques éducatives et de jeunesse » de l'Agence exécutive, Education, Audiovisuelle et Culture, chargée d'animer le réseau des correspondants nationaux Youth Wiki. L'encyclopédie en ligne est soutenue financièrement par le programme européen Erasmus + au titre de l'action clé 3: « soutien en en faveur d'une meilleure connaissance des politiques de jeunesse ».

La coopération internationale à travers l'engagement volontaire et la participation politique des jeunes Français s'inscrit dans une longue histoire.

Elle débute après la Seconde guerre mondiale et se poursuit aujourd'hui dans un contexte de mondialisation et de changements économiques, sociaux et environnementaux avec des enjeux globaux. Parmi ces derniers : le changement climatique, les inégalités de développement entre les États ou le respect des droits internationaux humanitaires.

Au niveau international, l'agenda 2030 fixe par ailleurs un cadre d'action dans lequel la jeunesse peut trouver toute sa place, les jeunes ayant été reconnus par l'ONU comme des acteurs incontournables dans la réalisation de cet Agenda.

L'intérêt des jeunes pour ces défis mondiaux se concrétise le plus souvent par sa participation à des mouvements de citoyenneté et de solidarité transnationaux et par le volontariat international.

Ces deux actions sont encouragées par les pouvoirs publics qui interviennent :

- en élaborant et finançant des dispositifs de volontariat international ou d'éducation à la solidarité internationale ;
- en soutenant financièrement les mouvements de jeunesse ;
- en favorisant la participation et l'implication des jeunes dans l'élaboration de politiques internationales dans certains contextes.

L'engagement international apparaît aussi, pour les autorités publiques, comme un instrument de cohésion sociale aux répercussions tant locales que globales. Ceci s'explique car il développe un sentiment d'appartenance à une citoyenneté mondiale.

Cependant, les jeunes Français connaissent des inégalités face à l'engagement international, qui concerne majoritairement les jeunes issus de milieux favorisés ou ayant fait des études supérieures.

L'accès au volontariat et à l'engagement international auprès des jeunes avec moins d'opportunités est un enjeu pour les pouvoirs publics (ministères, collectivités territoriales...) et les associations (organisations non-gouvernementales, mouvements de jeunesse...).

## 9.1 Contexte général

### 9.1.1. Principaux concepts

Il n'existe pas de concept national spécifique pour les politiques en faveur de la participation de la jeunesse quant au développement international et aux enjeux globaux.

### 9.1.2. L'intérêt des jeunes pour les enjeux globaux

#### **Enjeux liés à l'environnement**

La consultation de la campagne du « [dialogue structuré](#) » entre jeunes et décideurs a présenté les éléments suivants sur l'opinion des jeunes français :

- 86% des jeunes français déclarent être inquiets face aux informations concernant l'environnement et le changement climatique
- 54,3% des jeunes français estiment qu'il faut privilégier les transports collectifs.

Source : « que disent les jeunes français.es sur les enjeux environnementaux ? » Provox, 31 octobre 2022

#### **Enjeu du climat**

Selon une [étude réalisée](#) en 2021 par Ipsos, 79% des jeunes de 18 à 35 ans s'intéressent au réchauffement climatique.

Cette inquiétude à l'égard du changement climatique et environnemental s'est manifestée en novembre 2021 par des manifestations à Paris et dans des grandes villes françaises en parallèle de la Conférence des parties (COP) 26 à Glasgow.

La marche pour le climat, organisée en mars 2022 à l'appel du mouvement Fridays for Future, a également rassemblé 334 organisations, comprenant un fort engagement jeune.

Selon une [étude](#) réalisée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) le climat était la première préoccupation de 32% des jeunes lors des élections présidentielles de 2022.

[L'étude](#) réalisée par Ipsos en 2021 souligne une situation paradoxale : si les jeunes sont inquiets pour le climat, ils sont facilement sujets à la diffusion de fausses informations sur le sujet.

#### **Enjeux sur les politiques d'aide au développement**

La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales souligne aussi le « rôle essentiel des associations, les

entreprises [...], les partenaires sociaux et les citoyens, dont les représentants les plus vulnérables » pour la politique de développement solidaire.

[L'Agence Française de Développement](#) (AFD) met en œuvre la politique d'aide au développement gouvernementale. Elle a mené, en 2019, une enquête sur « [les Français et la politique d'aide au développement](#) ».

L'étude réalisée en 2019 (Dernières données disponibles) par l'institut de sondage Ipsos pour l'AFD évalue le niveau de connaissance des enjeux mondiaux et le taux d'adhésion à l'aide publique au développement des Français, y compris des jeunes.

L'étude montre que l'engagement des jeunes Français se confirme : 79 % des jeunes Français de 15 à 25 ans s'impliquent ou souhaitent s'impliquer dans une cause ou un projet destiné à aider les autres. Ce sont les causes relatives à l'environnement et au développement durable qui ont leur préférence.

D'autres données notamment statistiques apportent un éclairage sur les rapports des jeunes Français à l'international :

### **Données sur l'engagement des jeunes notamment à l'international**

Des enquêtes démontrent l'intérêt des jeunes Français pour le volontariat et le bénévolat à l'exemple du [Baromètre](#) de la Direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire pour la jeunesse 2021. Le Baromètre est réalisé par le centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en collaboration avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) à la demande de la DJEPVA. **En 2021, près d'un jeune sur deux (48%) donne bénévolement de son temps au sein d'une association ou autre organisation (parti politique, syndicat...).** L'étude précise aussi que le potentiel d'engagement de la jeunesse est en croissance : l'engagement bénévole des jeunes a augmenté de 5 points par rapport à 2019. Cette intérêt pour le bénévolat se manifeste aussi par le volontariat international.

### **Données sur le volontariat international des jeunes**

Le Ministère en charge des affaires étrangères qui finance plusieurs dispositifs de volontariat international, a publié en 2019 (dernière note disponible) une [note](#) de synthèse sur les statistiques, relatives aux différentes formes de volontariat soutenues par le ministère en charge des affaires étrangères. Ce document permet de caractériser les volontariats de solidarité internationale :

- « La répartition entre hommes et femmes est de 45%/55% », se rapprochant de la parité par rapport à des statistiques pour l'année 2017 présentant une répartition 40/60 %.
- « Si 38 % des volontaires ont plus de 30 ans, la majorité est donc constituée de jeunes ».

- « 90 % des volontaires sont de nationalité française, les autres provenant d'une cinquantaine de pays ».
- « Les pays d'accueil de volontaires se situent principalement en Afrique subsaharienne, avec 47 % des volontaires, l'Asie en accueillant 30 % et le reste partant sur le continent américain et en Afrique du nord ».
- « Le profil des volontaires de solidarité internationale est à 73 % de niveau supérieur à BAC+5 et plus, soit un niveau de qualification élevé »
- « Lors de leur mission, ils occupent pour 49 % des fonctions administratives et de gestion, tandis que 22 participent à un programme de coopération éducative ».

Pour plus d'informations sur l'engagement des jeunes, voir le *Chapitre 2 sur les activités de volontariat*.

### **Données sur la mobilité européenne et internationale des jeunes<sup>1</sup>**

Depuis mars 2020 et le début de la pandémie de COVID-19, la mobilité internationale des jeunes a été freinée : un tiers des jeunes interrogés en 2021 déclarent avoir dû renoncer à un projet de mobilité. Malgré cela, près d'un jeune sur deux projette un départ à l'étranger dans les cinq prochaines années pour au moins 15 jours consécutifs (hors vacances). En 2021, la baromètre DJEPVA s'est par ailleurs concentré sur la mobilité à l'intérieur de l'Europe : 17 % des 25-30 ans interrogés déclaraient avoir déjà passé au moins 6 mois dans un pays européen.

En 2020, 55% des jeunes ayant eu une expérience de mobilité internationale sont partis dans le cadre d'études ou de formations, 35% pour des raisons liées à l'emploi, et 10% dans le cadre d'un bénévolat ou volontariat.

### **L'expatriation des jeunes**

Selon les chiffres du Registre 2021 des Français établis hors de France du ministère en charge des Affaires étrangères, au 1er janvier 2022, le nombre d'inscrits au registre des Français tenu par les consulats s'élève à 1 614 772.

Selon le registre, « la structure par âge de la communauté française établie à l'étranger est en baisse de 4,2% par rapport à l'année précédente. 25,6 % des inscrits ont moins de 18 ans et 9,5% des inscrits ont entre 18 et 25 ans, quand 48,6 % ont entre 25 et 60 ans et 16,4 % plus de 60 ans ». De plus, la répartition des Français inscrits par genre est stable sur les dernières années. Avec 50 % de femmes parmi les inscrits au registre en 2021.

« Les 5 premiers pays d'accueil de la communauté française inscrite au registre restent les mêmes que les années précédentes, avec dans l'ordre Suisse, États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Canada ».

---

<sup>1</sup> <https://injep.fr/publication/la-mobilite-europeenne-et-internationale-des-jeunes-enjeux-et-dispositifs/>

## 9.2 Administration et gouvernance

### 9.2.1. Gouvernance

Les projets et politiques promouvant l'implication des jeunes pour les enjeux et défis mondiaux mobilisent de nombreux partenaires tels que

- les ministères (ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, ministère en charge des Affaires étrangères, ministère de la Transition écologique, etc),
- des opérateurs publics
- et les collectivités territoriales,
- ainsi que des associations, des organisations internationales, des organisations non-gouvernementales et des mouvements investis dans le champ du développement international ou encore de l'éducation à la solidarité internationale.

Ces acteurs travaillent de façon complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs de volontariat international ou l'élaboration de programmes d'éducation à la solidarité internationale ou au développement durable.

### 9.2.2. Acteurs publics

Plusieurs autorités gouvernementales interviennent dans le champ de l'engagement des jeunes en faveur de la solidarité internationale et des enjeux globaux dont le ministère chargé des Affaires étrangères, le ministère en charge de la Jeunesse et le ministère de l'Agriculture qui y jouent un rôle particulièrement actif en étant responsables de l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre et l'encadrement des dispositifs et programmes de sensibilisation aux enjeux globaux et d'éducation à la solidarité internationale.

#### 1. Ministères

##### **Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère en charge de l'Enseignement supérieur contribuent à susciter l'intérêt des jeunes pour les enjeux globaux et de développement durable à travers les programmes scolaires.

Ces thématiques permettent aussi d'offrir aux jeunes l'expérience de la mobilité internationale, notamment à travers la mise en œuvre du programme européen Erasmus+ par les agences Erasmus+ Education et Formation et Erasmus+ Jeunesse et Sport (voir plus bas).



Depuis 2022, la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse est devenue la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du Service national universel (SNU). Elle est rattachée au ministère de l'Education nationale et au ministère des Armées selon le [décret du 29 juillet 2022](#).

Au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) participe à la promotion de la mobilité internationale des jeunes, ainsi qu'à celle de la citoyenneté internationale des jeunes en partenariat avec le ministère en charge des Affaires étrangères.

Elle soutient les politiques d'éducation à la solidarité internationale et le développement des échanges bilatéraux et des programmes de coopération multilatérale en faveur de la jeunesse à travers notamment un soutien financier mais aussi la mise en œuvre de programmes de mobilité.

De plus, elle assure le suivi et contribue au financement des offices bilatéraux pour la jeunesse (Office franco-allemand pour la jeunesse et Office franco-québécois pour la jeunesse) et participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques de coopération européenne et internationale (francophonie) dans les domaines de la jeunesse.

Document officiel :

[Décret n° 2022-833 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse](#)

D'autres acteurs ministériels sont à citer :

#### **Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

L'enseignement agricole qui dépend du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire favorise l'engagement et la coopération internationale des jeunes à travers des politiques d'échanges internationaux entre élèves en s'appuyant notamment sur des réseaux géographiques dans le monde : 12 réseaux facilitent les coopérations avec les pays du Maghreb, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

Document officiel :

[Décret n° 2022-840 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.](#)

#### **Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Le ministère en charge des Affaires étrangères joue aussi un rôle primordial dans l'engagement citoyen international des jeunes qu'il promeut et soutient financièrement. Il agit en ce sens à travers différentes directions dont la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie qui est compétente pour les questions traitées au sein de l'Organisation des Nations unies, de ses organes

subsidiaries et des institutions spécialisées, ainsi que de l'Organisation internationale de la francophonie et du Conseil de l'Europe.

Le ministère intervient dans l'élaboration de dispositifs d'engagement international des jeunes tels que le volontariat international, à travers notamment sa [Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international \(DGM\)](#) et notamment la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). La DAECT favorise la collaboration entre des collectivités françaises et étrangères pour mener des projets de coopération dans les domaines de la culture, du développement durable, de l'éducation, de la jeunesse, et du développement économique. Elle s'appuie sur un Conseil national de la coopération décentralisée dont l'objectif est de partager une vision commune de l'internationalisation des collectivités territoriales entre ces dernières et les ministères concernés.

Le ministère ne finance pas directement les missions de volontariat mais soutient financièrement plusieurs dispositifs de volontariat :

- Le volontariat de solidarité internationale : subvention aux associations d'envoi pour la prise en charge de la formation au départ des volontaires, leur couverture sociale, le suivi et l'accompagnement, des aides pour la réinstallation au retour de mission...
- Les chantiers de jeunes : subvention aux projets proposés par les associations avec leurs partenaires dits du Sud.

Les relations entre le ministère des Affaires étrangères et les associations de volontariat reposent sur une charte signée en 2009 entre L'État et plusieurs associations : [la charte commune au volontariat international d'échanges et de solidarité \(VIES\) \(.pdf, 186 Ko\)](#).

Le texte définit les grandes familles de volontariat international et énonce aussi les valeurs communes partagées par les associations et les volontaires qu'elles mobilisent :

- Respect des droits, des cultures et des besoins,
- Partenariat et réciprocité dans la mise en œuvre des projets de développement,
- Valorisation de l'engagement volontaire,
- Prise en compte des acteurs les plus défavorisés.

En partenariat avec le ministère des Sports, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, l'Agence nationale du sport, l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport, le Comité national olympique et sportif français et le Comité paralympique et sportif français, le ministère en charge des Affaires étrangères lance annuellement, depuis 2021, un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans le domaine du sport. En 2022, 13 projets ont été récompensés pour un cofinancement de 850 784 euros.

De plus, le ministère en charge des Affaires étrangères délivre des agréments aux associations d'envoi de volontaires ;

Cet agrément leur permet de mobiliser des volontaires à l'étranger dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire et de recevoir pour cela des aides financières. Pour les volontaires, l'agrément de l'association d'envoi leur permet d'avoir un statut juridique protecteur (couverture sociale, indemnité, congés, aides pour la réinstallation au retour de mission...) et d'offrir des garanties de qualité sur le déroulement des missions (préparation avant le départ, accompagnement pendant mission, appui à la réinsertion professionnelle au retour).

Outre le soutien au volontariat international qui concerne en partie la jeunesse, le ministère en charge des affaires étrangères a pour rôle de dialoguer avec la société civile. On évalue à environ 3 000 le nombre d'Organisation de la Société Civile (OSC) françaises intervenant dans le domaine de la solidarité internationale.

Ce dialogue avec les associations de la société civile se concrétise par la création de d'instance de décisions et de discussions, à l'exemple du [Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale](#) (CNDSI). (Voir Coopération intersectorielle).

Document officiel

[Décret n° 2022-828 du 1er juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères](#)

### **Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement, notamment de la protection et de la valorisation de la nature et de la biodiversité, des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie. Il élabore et met en œuvre la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique et promeut une gestion durable des ressources rares. Le ministère est chargé des relations internationales sur le climat, ainsi que de la promotion et du développement de l'économie sociale et solidaire. Pour déployer ses politiques publiques sur le territoire, le ministère s'appuie, en métropole et dans les Outre-mer, sur des services et des directions présents dans les régions et les départements. Le ministère agit en faveur de la jeunesse en participant à l'élaboration d'évènements, de programmes et dispositifs d'éducation au développement durable en lien avec le ministère de l'éducation.

Document officiel

[Décret n° 2022-1082 du 29 juillet 2022 relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie](#)

## Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI)

Le [Conseil national pour le développement et la solidarité internationale \(CNDSI\)](#) est un espace de dialogue et de concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les orientations de la politique de développement.

Il est composé de 5367 personnalités et est organisé en 10 collèges pour représenter les différentes composantes de la société civile : ONG, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires, collectivités territoriales, entreprises de l'économie sociale et solidaire, fondations, universités et centres de recherches, plateformes multi-acteurs. Un dixième collège composé de personnalités étrangères de haut-niveau, le complète. Depuis 2020, le collège rassemblant les organisations syndicales des salariés comprend aussi la présence de représentants d'organisations de jeunesse. ONG, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires, collectivités territoriales, universités et centres de recherches. Un huitième collège, composé de personnalités étrangères, le complète. Le Ministre en charge des affaires étrangères assure la présidence du CNDSI.

[La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021](#) confie de nouvelles missions au CNDSI :

- Le CNDSI est désormais consulté sur le rapport annuel de la politique française de solidarité internationale, destiné au Parlement ;
- Le CNDSI est destinataire du rapport de la [commission d'évaluation de la politique de développement](#), créée en 2021.

## **2. Opérateurs publics**

Différents opérateurs interviennent en faveur de l'engagement international notamment des jeunes et la résolution d'enjeux globaux, à l'exemple de :

### L'Agence française de développement (AFD)

L'Agence française de développement, un établissement public, occupe une place centrale au sein du dispositif français de coopération. Elle est placée sous la cotutelle du ministère en charge des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère des Outre-mer. L'AFD a pour mission le développement économique et social dans les pays dits du Sud et les territoires ultramarins. L'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne les pays partenaires pour mettre en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté, de développement économique, d'éducation, etc.

### L'Agence du service civique

[L'Agence du Service Civique](#) est un opérateur public placé sous la tutelle du ministère en charge de la Jeunesse qui permet à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap qui le souhaitent de s'engager au service d'une mission

d'intérêt général aussi bien en France qu'à l'international. Le service civique peut se dérouler en France comme à l'étranger. En 2021, 1006 jeunes français ont réalisé un service civique international, dont 490 en Union européenne. Ces chiffres représentent une hausse de 40% par rapport à 2020, la pandémie de Covid-19 ayant arrêté une partie des activités durant cette année-là.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 2 sur le volontariat*

Les principaux pays d'accueil des volontaires partis à l'international ont été l'Allemagne, suivi du Maroc, Israël et du Sénégal. En termes de couverture géographique, les missions de Service Civique à l'international couvrent les cinq continents.

### France Volontaires

Créée en 2009, [France Volontaires](#) est une plateforme des volontariats solidaires à l'international qui promeut, développe les différentes formes d'engagements relevant des volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) et les met en œuvre. La plateforme constitue aussi un observatoire du volontariat international et a une mission de prospective, d'information et d'orientation des personnes souhaitant être volontaires. De plus, elle est membre du Groupement d'Intérêt Public de l'Agence du Service Civique et contribue au développement du Service Civique, dans le cadre de son volet international.

### L'Institut français

L'Institut français est placé sous la tutelle du [ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) et du [ministère de la Culture](#). Il a pour mission de développer l'action culturelle de la France à l'international, à travers diverses actions dont :

- Promouvoir les échanges artistiques internationaux ;
- Soutenir le développement culturel des pays du Sud ;
- Encourager la diffusion et l'apprentissage de la langue française ;
- Développer le dialogue des cultures *via* l'organisation de « saisons », « années », ou « festivals » en France et à l'étranger ;
- Favoriser la mobilité internationale des créateurs ;
- Coordonner et favoriser les actions avec les collectivités territoriales françaises à l'international ;
- Agir pour la diversité culturelle à l'échelle européenne à travers des partenariats européens et multilatéraux.

### Agence Erasmus + Education et formation

L'Agence Erasmus + France / Education Formation assure la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs européens, notamment Erasmus + sur les volets

éducation et formation. L'agence est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Ces programmes européens ont pour principaux objectifs de permettre aux jeunes, de contribuer à l'acquisition de connaissances et de compétences à travers la mobilité.

L'Agence est référent national des dispositifs [Europass](#), [Agenda Européen pour l'Education et la Formation des Adultes \(AEFA\)](#), [EPALE](#), [Label européen des langues](#), [ECVET](#) (European Credit system for Vocational Education and Training). Elle assure aussi un rôle d'information dans le réseau [Euroguidance](#).

### Agence Erasmus + Jeunesse et Sport

Intégrée à l'Agence du Service Civique depuis 2016, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport gère les crédits décentralisés de deux programmes européens :

- Les volets Jeunesse et Sport du Programme Erasmus+ (les volets Education et Formation étant gérés par l'Agence Erasmus+ France Education et Formation) ;
- Le Corps européen de solidarité.

Elle participe à créer une citoyenneté européenne, des liens entre les jeunes des Etats membres via l'éducation non-formelle. Elle veille à soutenir en priorité les publics les plus fragiles.

Sur le programme Erasmus+, l'Agence met en œuvre plusieurs dispositifs :

- Les échanges de jeunes : pour favoriser les rencontres entre groupes de jeunes européens, de 13 à 30 ans, autour de thèmes variés ;
- La mobilité des acteurs de jeunesse : pour développer des coopérations entre professionnels ou bénévoles, dans le secteur de la jeunesse ;
- Les activités de participation des jeunes : pour favoriser le dialogue entre les jeunes (13-30 ans) et les décideurs, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens ;
- DiscoverEU : pour financer des pass Interrail pour les jeunes de 18 ans (l'Agence met en œuvre des activités d'apprentissage liées à DiscoverEU) ;
- DiscoverEU inclusion : pour favoriser la participation des jeunes ayant moins d'opportunité à ce dispositif ;
- Les partenariats de coopération : pour partager des expériences et pratiques innovantes entre structures de différents pays actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse ;
- La mobilité européenne des coaches sportifs : pour améliorer les compétences, les aptitudes et qualifications des personnels sportifs de structures dédiées au sport de masse.

Sur le Corps européen de solidarité, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, l'Agence met en œuvre deux volets :

- Le volontariat : qui donne aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets organisés par des organisations à but non lucratif et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe ;

- Les projets de solidarité : qui apportent un soutien aux jeunes qui veulent initier des actions d'entraide et apporter des changements positifs dans leur communauté locale en mettant en place leur propre projet.

L'Agence est par ailleurs Point national d'information sur le volet Sport du programme Erasmus+. Elle met également en œuvre des activités de coopération à l'échelle nationale et internationale. Elle accueille enfin le centre de ressources SALTO EuroMed, pour développer les programmes et améliorer les capacités des acteurs de jeunesse dans les pays de la zone sud-méditerranéenne.

### Offices bilatéraux

Depuis les années 1960, la France dispose de deux offices internationaux de jeunesse qui proposent des programmes de mobilité internationale notamment dans le champ de la solidarité ou de la protection de l'environnement :

#### [L'Office franco-allemand de la jeunesse](#) (OFAJ)

L'OFAJ est un organisme bi-gouvernemental qui :

- soutient les jeunes dans l'apprentissage et la pratique de la langue
- cherche à favoriser la participation des jeunes ;
- promeut les échanges de jeunes et d'acteurs de la jeunesse ;
- développe un programme de volontariat franco-allemand.

Dans le cadre de sa stratégie « Diversité et participation », l'OFAJ souhaitait notamment atteindre les jeunes ayant le moins d'opportunités pour en faire 20% des bénéficiaires de ses programmes en 2020. Cet objectif a été atteint avec un taux de 21,29 % (2020).

L'OFQJ a pour objectif de contribuer au rapprochement des jeunes françaises et québécoises. Si les dispositifs de l'OFQJ concernent essentiellement la formation professionnelle, certains de ses programmes portent sur l'engagement et la citoyenneté, et permettent d'appuyer des projets sur les enjeux globaux tels que la question du changement climatique et de l'eau ou encore sur des projets interculturels internationaux.

Pour davantage d'information sur les offices et leurs programmes, voir le *Chapitre 2.2.6. Programmes de mobilité transfrontalière*.

### **3. Collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales (Régions, départements, communes, intercommunalités) jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de projets d'engagement citoyen international

des jeunes notamment parce que l'engagement international favorise l'éveil d'une conscience citoyenne et l'autonomie des jeunes tout en contribuant au rayonnement international des collectivités locales.

Les collectivités interviennent à travers le soutien financier à des programmes de mobilité ou encore l'organisation d'évènements locaux relatifs à la solidarité internationale ou au développement durable (forums, rencontres...). Elles peuvent soutenir directement ou indirectement l'engagement international des jeunes notamment à travers des bourses de mobilité ou destinées à la création de projets solidaires et citoyens. Les collectivités peuvent élaborer leurs propres projets ainsi que s'investir dans des partenariats avec des associations.

Elles peuvent aussi mener des projets dans le cadre de la politique de coopération décentralisée des collectivités c'est-à-dire l'action extérieure reposant sur une convention avec les autorités locales d'autres pays. Le **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** accompagne la mise en œuvre de [l'action extérieure des collectivités territoriales](#) (AECT) dont la lutte contre le dérèglement climatique ou encore les questions environnementales qui comptent parmi ses priorités. Les projets de coopération décentralisée impliquant des jeunes se concrétisent par l'accueil des jeunes venant d'autres États et l'envoi de jeunes Français dans les collectivités partenaires.

### **Un exemple d'action portée par une collectivité : l'Académie du climat à Paris**

En 2021, la Ville de Paris a mis en œuvre l'Académie du climat, qui est un ensemble d'acteurs et un lieu collectif pour les jeunes de 9 à 25 ans dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

L'Académie du climat est :

- un espace de travail pour les organisations mandatées ;
- un espace de coopération entre les organisations de jeunesse, les acteurs municipaux, et les publics jeunes.
- Un espace de sensibilisation aux enjeux climatiques à destination des jeunes

En janvier 2021, la mairie de Paris avait invité les organisations jeunesse qui le souhaitent à être parties prenantes dans la création de l'Académie. Cinq questions majeures avaient été issues de ces discussions :

- faire une institution inclusive sur le changement climatique ;
- promouvoir l'apprentissage non formel ;
- intégrer les jeunes de l'Académie dans la construction d'une gouvernance partagée du lieu ;
- développer un incubateur de projets de jeunes en réponse au changement climatique ;
- créer un espace de rencontres professionnelles.



À titre d'exemple, l'académie du climat organise des ateliers « Être au courant : Enjeux climatiques globaux » ayant pour objectif de faire découvrir les grands enjeux de la transition écologique par le jeu. Cet atelier participatif permet de prendre conscience des chiffres et des notions clés en lien avec le changement climatique (empreinte carbone, impact humain...) et de réfléchir aux solutions possibles

### 9.2.3. Acteurs non-publics

#### 1. Associations, organisations non-gouvernementales (ONG) investies dans le champ de la solidarité internationale

Les associations jouent un rôle majeur dans l'engagement des jeunes en permettant aux jeunes de faire l'expérience de la solidarité internationale à travers le volontariat international ou l'engagement associatif. Il n'est pas possible de citer l'ensemble des associations et de mouvements engagés en faveur de l'engagement international des jeunes tant ils sont nombreux et variés. Ces associations et ONG agissent le plus souvent en partenariat avec les acteurs publics, notamment les ministères et les collectivités territoriales qui peuvent aussi les soutenir financièrement.

De plus, certaines associations peuvent être agréées par le ministère des Affaires étrangères, ce qui leur permet d'être soutenues financièrement et de mobiliser alors des volontaires sur des missions dans le domaine de la coopération et de l'action humanitaire.

En 2020, on comptait 29 associations agréées :

- [Action contre la faim \(ACF\)](#)
- [ADICE](#)
- [Association Sœur Emmanuelle \(ASMAE\)](#)
- [ATD Quart-Monde – Terre et Homme de demain](#)
- [Coopération et formation au Développement \(CEFODE\)](#)
- [Croix-Rouge française \(CRF\)](#)
- Délégation Catholique pour la Coopération([DCC](#))
- Douleurs Sans Frontières ([DSF](#))
- Service Protestant de mission ([DEFAP](#))
- [Enfants du Mékong \(EDM\)](#)
- [Entr'aide médicale internationale \(EMI\)](#)
- [FIDESCO](#)
- [Fondation Architectes de l'Urgence](#)
- [GINKGO/Planète urgence](#)
- [La Guilde](#)
- Groupe de Recherche et d'Echange Technologique ([GRET](#))
- Humanité et inclusion ([HI](#))
- [IFAID Aquitaine](#)
- [Médecins du monde \(MDM\)](#)

- [Médecins sans Frontières \(MSF\)](#)
- [Planète Enfants & Développement \(PE&D\)](#)
- [Positive Planet](#)
- [SAMU social international](#)
- [Santé Sud](#)
- [Secours islamique France \(SIF\)](#)
- Service de coopération au développement ([SCD](#))
- [Solidarité laïque](#)
- Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction du Sud-est asiatique ([SIPAR](#))
- Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation – Maisons familiales rurales ([UNMFREO](#))

L'ensemble de ces associations n'ont pas pour aire d'action première le volontariat des jeunes, contrairement à d'autres associations spécialisées dans l'envoi de volontaires à l'international.

## **2. Associations, mouvements de jeunesse**

Certaines associations et mouvements de jeunesse constitués et animés par des jeunes eux-mêmes participent au débat public sur les enjeux globaux, en faisant la promotion et mettant en œuvre des actions de solidarité et de citoyenneté internationale.

NB. : liste incomplète et indicative.

Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep) (Voir chapitre 2)

Le Cnajep constitue pour les mouvements de Jeunesse et d'associations d'Éducation Populaire un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Éducation Populaire.

Composé de 73 organisations membres, il « investit les champs européens et internationaux de façon transversale en articulation avec les niveaux national et territorial et sur l'ensemble des questions de jeunesse et d'éducation populaire ». En France, il pilote le Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et a mis en œuvre un processus de consultation auprès des jeunes intitulé « ProVox ». Dans le cadre du 9<sup>e</sup> cycle du dialogue EU Jeunesse, piloté par la France, la République Tchèque et la Suède, et ayant débuté en janvier 2022, le CNAJEP fait un travail de plaidoyer pour le développement durable et des actions en faveur du climat.

L'association « Engagé.es et déterminé.es »

L'association « Engagé.es et déterminé.es » (E&D) est une association nationale de solidarité internationale et d'éducation populaire animant un réseau d'une soixantaine d'associations de jeunes qui cherchent à créer des liens de solidarité à l'échelle internationale. E&D est également présent à l'international (entre autre à travers différents [programmes pluri-acteurs](#)) avec comme objectifs de :

- « **Favoriser les rencontres et l'échange** de pratiques, de compétences et de savoir-faire entre jeunes associatifs de plusieurs pays »,
- « **Favoriser l'engagement citoyen** étudiant et jeunes dans le monde,
- « Permettre aux jeunes associatifs de plusieurs pays de **nouer des partenariats** pour la co-construction de projets de solidarité internationale ».
- « **Renforcer les capacités des associations**, coordinations ou réseau accompagnants des collectifs de jeunes engagés ».

### **3. Organisations internationales**

Les jeunes Français peuvent aussi bénéficier de dispositifs et programmes mis en place par les organisations internationales dont la France est membre à l'exemple de l'ONU, l'UNESCO et la Francophonie.

#### L'Organisation des Nations unies (ONU)

L'ONU dispose de programmes auxquels les jeunes français peuvent participer tels que le [volontariat des Nations Unies](#) (VNU), le [VNU jeunes](#), le [VNU spécialistes](#), le programme [Jeunes experts associés auprès des Nations Unies](#).

#### L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'UNESCO a pour objectif d'instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Les programmes de l'UNESCO contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. La France est l'un des membres fondateurs de l'UNESCO. Certains programmes de l'UNESCO favorise la co-construction des politiques internationales avec les jeunes à l'exemple du Forum des jeunes de l'UNESCO qui a été créé en 1999 pour permettre aux jeunes de présenter leurs préoccupations et leurs idées aux États membres et ainsi contribuer au façonnement de la direction de l'UNESCO.

#### La Commission nationale Française pour l'UNESCO (CNFU)

La Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) travaille en lien étroit avec la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO. Elle a pour objectif de contribuer au développement de l'influence française à l'UNESCO et de promouvoir le rôle et les valeurs de l'Organisation internationale au sein de la société française à travers différentes actions dont l'animation du réseau des Clubs pour l'UNESCO. Ce sont des associations déclarées ou des organisations créées au sein d'institutions scolaires ou universitaires. Leur principal objectif est de promouvoir les valeurs universelles de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la solidarité et des échanges internationaux, ainsi que de mettre en œuvre les programmes et objectifs de l'UNESCO au niveau local.

Soutenu financièrement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la CNFU est responsable de l'accréditation des clubs et du suivi de leurs activités. Elle s'assure que ces dernières sont conformes à la mission et aux objectifs de l'Organisation internationale. Les Clubs français pour l'UNESCO sont au nombre de 86.

Les actions de la CNFU et des Clubs UNESCO qui contribuent au développement de l'éducation, la culture, la citoyenneté mondiale ainsi que la solidarité internationale s'inscrivent dans les actions et les politiques publiques du ministère en charge de la jeunesse.

#### Organisation internationale de la francophonie (OIF)

[L'OIF](#) est une institution qui favorise la coopération entre les pays francophones. Parmi ses missions, certaines concernent les défis mondiaux tels que promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme et développer la coopération internationale au service du développement durable. L'OIF intervient *via* l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets de solidarité. Des appels publics à projets sont lancés par l'OIF annuellement. Ces appels à projets sont alimentés par le budget de l'organisation ou encore les contributions volontaires des États et gouvernements membres.

L'OIF propose également un programme de [Volontariat international de la francophonie](#). Basé sur les valeurs de solidarité, de partage et d'engagement, le programme de volontariat international (VIF) offre aux jeunes francophones, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité de mettre, durant 12 mois, leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être à la disposition d'un projet de développement et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone. Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

#### **4. Entreprises**

Les fondations d'entreprises peuvent aussi participer à l'élaboration de projets de solidarité internationale en faveur des jeunes, en partenariat avec les institutions publiques.

#### **9.2.4. Coopération intersectorielle**

Les politiques en faveur de l'engagement des jeunes dans la solidarité internationale et les enjeux globaux reposent essentiellement sur un partenariat multisectoriel impliquant des acteurs différents : les associations, les institutions publiques, les ministères, les jeunes participant à ces projets, les collectivités territoriales, les entreprises etc. Cette coopération peut se concrétiser par la mise en œuvre d'instance de discussions, de conseils ainsi que de décisions, réunissant des ministères, des opérateurs publics et des associations, ainsi que des entreprises (Liste non exhaustive) :

## Coopérations nationales

### Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Le CESE est une assemblée constitutionnelle française créée en 2008. Cette assemblée est composée de représentants sociaux pouvant avoir une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le processus législatif.

En 2019, face à l'urgence climatique, ses enjeux sociaux, et l'intérêt de la société vis-à-vis de ces sujets, le CESE a créé la Convention citoyenne pour le climat, instance consultative, sur demande du Premier ministre.

La Convention a tiré au sort 150 Français pour définir des mesures permettant de baisser d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). La Convention a permis de produire des [propositions](#) portées auprès du Gouvernement.

Parmi les 150 membres de la Convention :

- 3% avaient de 16 à 17 ans
- 11% avaient de 18 à 24 ans
- 14% avaient de 25 à 34 ans
- ...portant à 28% la proportion totale de jeunes impliqués.

Les travaux de la Convention ont abouti à 149 recommandations en juin 2020, ensuite étudiées par le Gouvernement. Parmi ces dernières (liste non exhaustive) :

- La volonté de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution pour indiquer que « la République garantir la préservation de l'environnement et de la diversité biologique » ;
- La modification du [code de l'éducation](#) (voir glossaire) pour renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable à l'école ;
- L'encouragement de projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale.

### Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

Créé par le décret n° 98-66 du 4 février 1998, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) définit les orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement.

Il est présidé par le Premier ministre, il réunit les ministres les plus directement concernés par les questions de développement. Depuis sa création, le CICID s'est réuni 11 fois. Le relevé de décision de la réunion du CCID du 8 février 2018 conclut que « [le CICID qui] lance une rénovation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, pour bâtir un monde en commun, doit mobiliser des acteurs publics comme privés et doit se construire dans un esprit de responsabilité partagée et donc d'exigence accrue vis-à-vis des

bénéficiaires, en mobilisant la jeunesse de [France] dans une logique de réciprocité. Elle doit également être mieux harmonisée avec [les] partenaires internationaux et locaux.

#### Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI)

Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) est l'enceinte de concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du développement et de la solidarité internationale Pour plus d'information sur le CNDSI voir le sous chapitre « gouvernance ».

Le travail intersectoriel s'effectue notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets de mobilité internationale Afin de faciliter la coopération entre ces différents partenaires un système de comités de la mobilité internationale a été mis en place, aux niveaux national, et régional à l'initiative des ministres chargés de la Jeunesse, de l'Éducation nationale, de l'Emploi et de l'Agriculture. Ces comités améliorent la gouvernance des politiques en faveur de l'engagement international des jeunes en facilitant la coopération entre acteurs.

#### Le Comité Permanent de la Mobilité Européenne et Internationale de la Jeunesse (CPMEI)

Créé en 2013, le Comité Permanent de la Mobilité Européenne et Internationale de la Jeunesse (CPMEI) a vocation à réunir au niveau national tous les acteurs concernés : ministères, associations représentant les élus des collectivités territoriales, opérateurs de la mobilité, représentants de jeunes. Il est présidé par le ministre chargé de la Jeunesse. Son objectif est de fixer les orientations dans le domaine de la mobilité internationale.

### **Coopérations locales**

#### Les Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale (COREMOB)

Créés en 2015, les Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) réunissent l'ensemble des acteurs de la mobilité des jeunes, ainsi que des représentants des bénéficiaires. Ils ont pour objectif de faciliter la coordination et la mise en réseaux des partenaires. De plus, chaque comité régional doit dresser des diagnostics et élaborer un plan (triennal) de mobilité.

La [circulaire interministérielle n° djepva/mceijva/dreic/dgefj/dger/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes](#) définit le rôle des comités.

#### Les Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Outre les COREMOB, la coopération intersectorielle entre des acteurs de la solidarité et de la coopération internationale peut prendre la forme d'un [Réseau régional multi-acteurs](#) (RRMA). Depuis les années 1990, à l'initiative de l'État, du ministère en charge des affaires étrangères, des collectivités territoriales et d'associations, plusieurs régions françaises ont mis en place ces dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation multi-acteurs engagés dans la coopération internationale.

Ces réseaux ont 3 spécificités :

1. « Leur action est ancrée dans le territoire régional » ;
2. « Leurs objectifs sont d'améliorer les actions de coopération internationale et de solidarité et de contribuer à l'ouverture internationale des habitants » ;
3. « Ils animent un réseau multi-acteurs (associations, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, etc.) dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité ».

Leurs activités principales sont :

- L'identification des acteurs ;
- L'information (veille, production et diffusion d'information) ;
- L'appui aux porteurs de projet (formation, appui méthodologique) ;
- L'animation des échanges entre acteurs (capitalisation d'expériences, mutualisation, organisation de rencontres, création de partenariat).

Les RMMA ont pour missions :

- D'assurer l'interface entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les acteurs régionaux,
- De contribuer à l'émergence de stratégies régionales en matière de coopération et de solidarité internationales,
- De fédérer tous les acteurs publics et privés de leur territoire,
- De concourir au développement de l'éducation à la citoyenneté mondiale par une sensibilisation la plus large possible sur les enjeux du développement, la promotion de l'engagement citoyen et solidaire et le développement de synergies et de partenariats,
- De promouvoir l'engagement en faveur des ODD à l'échelle planétaire.

## 9.3 Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux

### 9.3.1. Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux au niveau national

Les échanges entre jeunes et des décideurs publics et des professionnels issus du champ des relations internationales ne **sont pas systématiques** et ne font pas l'objet d'une stratégie nationale néanmoins, à travers **des évènements ad hoc ou annuels**, les jeunes ont la possibilité de co-construire des politiques publiques, de s'informer sur les enjeux globaux ou encore rencontrer ou se former auprès de professionnels en France.

## La Semaine des ambassadeurs du ministère en charge des Affaires étrangères

[La Semaine des ambassadeurs](#) est un évènement annuel qui permet de faire découvrir le métier des ambassadeurs et de faire comprendre les grands sujets et enjeux diplomatiques. Les ambassadeurs français y débattent avec des élus, des experts ou encore des représentants de la société civile et du secteur privé. Le grand public a aussi la possibilité de rencontrer du personnel diplomatique et d'assister à des tables rondes.

## Le Forum Convergences

Le [Forum Convergences](#) est un évènement annuel et multipartenarial qui promeut les objectifs de développement durable et la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques dans les pays dits « du Nord et du Sud ». Plus de 200 organisations partenaires issues de la société civile, des secteurs associatifs, publics et privés y participent. L'Agence française du développement (AFD) est un partenaire principal de ce forum, soutenu aussi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère en charge de l'Environnement. Le forum réunit des intervenants internationaux dont des décideurs politiques et des étudiants qui se rassemblent afin de co-construire des solutions aux enjeux sociaux et environnementaux et de renforcer les partenariats internationaux autour d'une idée forte « zéro exclusion, zéro carbone, zéro pauvreté ».

## La Conférence pour le climat COP et la conférence de la jeunesse pour le climat

L'objectif de la conférence de la jeunesse pour le climat est de parvenir à des règles précises d'application de l'Accord de Paris, négocié en 2015 dans le cadre de la COP21 sur le climat. Avant la COP, se tient la COY (Conférence of youth) où se réunissent plusieurs milliers de jeunes du monde entier venus pour débattre, échanger et trouver des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique.

Chaque année, des jeunes Français participent à la COY notamment sous l'impulsion notamment d'associations engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La Conférence des jeunes qui s'est déroulée en octobre 2021 (COY 16) à l'occasion de la COP 26 (Conférence sur le climat de Glasgow) a donné lieu à des rencontres entre décideurs politiques internationaux et des jeunes provenant de plus de 140 Etats.

## Rapport « Engagement et participation des jeunes »

Le Conseil économique, Social et Environnemental (CESE), créé en 2008, a publié un [rapport « Engagement et participation des jeunes »](#) en mars 2022. Le rapport a été porté par le groupe Agriculture et le groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse.

Ce rapport préconise de :

- « renforcer l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge,
- mettre les jeunes au centre des politiques publiques qui les concernent,



- faciliter les modalités d'inscription sur liste électorale et encourager le déplacement aux urnes,
- revitaliser la pratique de la démocratie, la redevabilité de la part des élus et élus et le renouvellement des instances politiques, pour renouer la confiance. »

### **9.3.2. Échanges entre les jeunes et les décideurs politiques sur les enjeux globaux au niveau international**

Les rencontres au sommet entre jeunes et décideurs politiques ne font pas l'objet de politiques et de dispositifs spécifiques et systématiques cependant des jeunes peuvent participer à des conférences internationales relatives aux enjeux globaux où se rencontrent différents acteurs pour débattre ou élaborer des politiques et des décisions collectives : les décideurs publics, des associations, des organisations non gouvernementales, des entreprises et la société civile.

#### **Délégation de jeunes de France lors de sommets internationaux**

##### Sommets de la Francophonie

Dans le cadre de sommet de la Francophonie, des délégations de jeunes Francophones participent au sommet réunissant les chefs de l'Etat et de Gouvernement francophones. Ils sont notamment invités à participer à **la conférence internationale des jeunes Francophones** qui leur est dédiée. Lors de cet évènement les jeunes sont invités à réfléchir aux thèmes du sommet.

Le XVIIIe sommet de la Francophonie, qui devait se tenir en 2020, s'est finalement tenu les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba (Tunisie). Le XIXe sommet se tiendra en France en 2024.

### **9.3.3. Echanges entre les jeunes et les décideurs politiques dans le cadre du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (EUYD) et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)**

Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> cycle du [dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse](#) (EUYD) et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, les jeunes ont disposé de deux temps ponctuels pour le dialogue auprès de décideurs politiques :

- lors de la Conférence européenne de la jeunesse (24-26 janvier 2022), les jeunes participants de chaque Etat membre, ainsi que des pays associés, ont pu échanger avec des décideurs politiques français et européens sur comment [« s'engager ensemble pour une Europe durable et inclusive »](#).
- lors de la réunion informelle des ministres de l'Education et de la Jeunesse (27 janvier 2022), un jeune de chaque Etat membre de l'Union européenne a eu, pour la première fois, la possibilité d'échanger avec le ministre de son pays.

Une consultation a été menée auprès des jeunes de tous les Etats membres pour recueillir leur avis sur les thématiques abordées et des ateliers participatifs ont été mis en place pour aboutir à des propositions. En France, ceux-ci sont portés par le Cnajep dans le cadre de la campagne [Provox](#).

Les travaux se sont poursuivis dans le cadre de la Conférence européenne de la jeunesse en juillet 2022 à Prague.

## 9.4 Sensibiliser aux enjeux globaux

### 9.4.1. Apprentissage formel, non formel et informel

#### Apprentissage formel

L'éducation formelle joue un rôle important dans la sensibilisation et la connaissance des enjeux globaux tels que le réchauffement climatique, les inégalités de développement entre États ou encore la coopération internationale.

Depuis la publication des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont "Une éducation de qualité pour tous », par les Nations Unies en 2015, ces derniers ont pu faire l'objet d'appropriations nationales sous la forme des "Agendas 2030" par les collectivités territoriales, les associations mais aussi le ministère chargé de l'Éducation nationale.

#### Éducation au développement durable

Dès l'école primaire, les élèves sont sensibilisés à la question du développement durable à travers des projets et des actions concrètes. Cette éducation interdisciplinaire se poursuit ensuite au cours des quatre années du collège à travers l'étude de notions scientifiques (mondialisation développement durable...) et des phénomènes sociaux (croissance démographique, inégalités de développement...) et ce, à différentes échelles : le local, l'échelon régional, le niveau européen et international.

[L'éducation au développement durable](#) a été introduite dans l'enseignement primaire et secondaire par deux circulaires successives :

- [La Circulaire du 8 juillet 2004 : Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable \(EEDD\)](#)
- La Circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 : Éducation au Développement Durable (EDD)
- En 2013, [la loi de refondation de l'École fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation](#). La même année, un dispositif de la labellisation "E3D" des écoles et des établissements scolaires en démarche globale de développement durable.

- En 2015, à l'occasion de l'accueil de la COP 21, le ministère de l'Éducation nationale a renforcé la généralisation de l'éducation au développement durable.
- En 2019 : la création des éco-délégués, qui sont élus par les classes de collège et lycée pour participer au respect du développement durable dans leurs établissements.
- Dans l'enseignement primaire et secondaire, le développement durable est un thème majeur traité de manière interdisciplinaire et transversale mobilisant les enseignements tels que : l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé et les enseignements artistiques et culturels. Au collège les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires dont celui portant sur "Transition écologique et développement durable" permet la prise en compte des enjeux du développement durable.

De plus, les académies (services déconcentrés du ministère en charge de l'éducation nationale) sont invitées à organiser, entre autres, des débats sur les liens entre les enjeux de développement durable et la lutte contre le changement climatique, des projets pédagogiques, des ateliers scientifiques sur ces sujets en lien, notamment avec les acteurs territoriaux du développement durable et de l'éducation à l'environnement.

L'éducation au développement durable (EDD) est effectivement ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité

L'EDD est intégrée :

- dans les disciplines existantes : les problématiques du développement durable sont introduites dans les programmes et enseignements par le biais de thèmes tels que l'eau ou l'énergie ;
- dans l'offre de formation nationale et académique ;
- dans les projets d'école et d'établissement ;
- dans la production de ressources pédagogiques ;
- à des moments spécifiques : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires, etc.

### L'éducation au développement durable dans les programmes

Dans la note d'orientation et de propositions qu'il a publiée en décembre 2019, le Conseil supérieur des programmes a insisté sur différents aspects :

- « une approche à travers toutes les disciplines des contenus d'enseignement relatifs au développement durable, au changement climatique et à la biodiversité, afin à la fois de former l'esprit scientifique des élèves et de développer leur relation sensible au monde ».
- « l'importance de se fonder sur l'observation, point de départ de la démarche scientifique ».

- « la nécessité de développer l'attitude rationnelle des élèves dans leur approche des questions environnementales ».

#### Les dispositifs de volontariat (professionnalisant) du Ministère chargé des Affaires étrangères

De plus, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères finance des « [Programmes jeunes](#) » qui forment des professionnels de la coopération internationale. Ces programmes s'adressent à des étudiants de Master 2 ou de jeunes professionnels intéressés par les relations internationales et les défis mondiaux (Inégalités de développement, réchauffement climatique...) et désireux de travailler dans une organisation internationale.

Les programmes et les postes qui y sont associés sont les suivants :

- [Volontaires des Nations unies \(VNU\) Jeunes et Spécialistes](#)
- [Jeunes Experts Associés \(JEA\)](#), ou Junior Professional Officer (JPO), des Nations unies.
- Jeunes Experts Associés à la [Banque mondiale](#) et "Junior Professional Officer" (JPO) de l'Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe ([OSCE](#)).
- [Jeunes professionnels en délégations \(JPD\)](#).

#### **9.4.2. Apprentissage non formel et informel**

Les structures et associations du champ de la solidarité internationale jouent un rôle essentiel dans l'éducation aux enjeux globaux. Certaines travaillent conjointement avec des institutions publiques et des ministères afin de mettre en œuvre des programmes destinés à la jeunesse, à l'exemple des dispositifs de volontariat et de mobilité internationale.

#### **Les dispositifs de volontariat et de mobilité internationale**

Le volontariat international joue un rôle primordial dans la sensibilisation de la jeunesse aux défis mondiaux et à la solidarité internationale. Il est particulièrement favorisé par les pouvoirs publics qui élaborent et encadrent des dispositifs de volontariat international. À travers des missions dans les pays en développement ou bien encore des chantiers de jeunes bénévoles, le volontariat permet de prendre conscience des enjeux globaux et ainsi de prendre part au débat public.

#### Le Volontariat de solidarité internationale VSI

Le VSI est [régé par la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de VSI](#). Il permet à toute association agréée par le ministère des Affaires étrangères d'envoyer des volontaires sur des missions relevant du domaine de la coopération et de l'action humanitaire.

#### Le Volontariat International en Administration (VIA)

Destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, le [VIA](#) permet aux jeunes de travailler dans les consulats, les ambassades ou encore dans les services français de coopération et d'action culturelle. Les

VIA durent en moyenne de 18 mois. Chaque année, il y a plus d'un millier de volontaires en VIA.

### Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Instauré par la [loi du 14 mars 2000, ce dispositif](#) permet aux jeunes de 18 à 28 ans, d'effectuer une mission professionnelle à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois. Si ces volontariats ne concernent pas directement la solidarité internationale et les enjeux globaux, il existe une grande variété de missions, qui peuvent être commerciales, techniques ou encore scientifiques.

### Le programme « vacances- travail »

Le programme [« vacances-travail »](#) s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans voulant s'expatrier, durant une durée maximale d'un an, à des fins touristiques et culturelles dans l'un des pays partenaires mais aussi en ayant la possibilité de travailler dans le pays dans lequel ils s'installent temporairement.

Le cadre de ce programme repose sur des accords bilatéraux conclus entre la France et les pays partenaires : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Equateur, Hong Kong, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Taïwan, Uruguay

Pour plus d'informations sur les dispositifs de volontariat, voir le *Chapitre 2 sur le volontariat*

### **Les appels à projets du ministère en charge des Affaires étrangères (liste indicative)**

#### L'appel à projets Jeunesse

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères lance annuellement des appels à projet destinés aux collectivités territoriales. Certains de ces appels à projets participent notamment à la stratégie de coopération décentralisée (des collectivités territoriales) et ciblent la mobilité internationale des jeunes à l'exemple de l'appel à projets « Jeunesse » qui depuis 2015 soutient financièrement des projets de mobilité internationale dans le cadre de formation ou de d'actions de solidarité internationale. L'appel à projet « Jeunesse » permet aux collectivités territoriales de s'internationaliser grâce à des échanges de jeunes. De plus, il contribue à l'objectif du développement durable 17.

Le 17<sup>ème</sup> objectif de développement durable (ODD) est dédié aux « partenariats pour la réalisation des objectifs ». Il s'agit d'un objectif à part dans l'Agenda 2030 qui se concentre sur les moyens nécessaires pour atteindre les 16 autres ODD.

Pour plus d'informations sur ces dispositifs voir 9.6 Coopération dans le champ du travail de jeunesse.

## L'appel à initiatives en faveur de la solidarité internationale (ISI)

Dans un contexte de limitation de circulation aux frontières imposé par la crise de la Covid-19, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a lancé en juin 2019 « l'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI) », un appel à projets permettant aux jeunes de continuer à s'engager dans des actions solidaires et de « contribuer au développement d'une citoyenneté mondiale ».

Le dispositif de l'ISI est encadré par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Il repose sur un travail multipartenarial, national et régional qui mobilise des associations d'éducation populaire et de solidarité internationale.

L'ISI vise à soutenir financièrement les échanges interculturels et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale, en expérimentant de nouvelles manières d'agir (n'impliquant pas une mobilité) à l'exemple de la création de projets en ligne, d'échanges virtuels ou encore en présentiels en France entre petits groupes (de jeunes de France et d'autres pays).

Les objectifs de cet appel à initiatives sont :

- « Favoriser l'engagement et l'ouverture des jeunes à l'international, notamment les jeunes moins sensibilisés et y ayant moins accès » ;
- « Permettre aux jeunes d'explorer différemment le monde sans franchir les frontières, en devenant acteurs d'un projet collectif de solidarité permettant de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble » ;
- « Favoriser l'expérimentation de nouvelles manières d'éprouver la solidarité internationale, à travers des activités collectives, solidaires et durables, se révélant des réponses innovantes dans un contexte de crise internationale » ;
- « Permettre à des associations dont l'objet ne croise pas au quotidien les questions d'interculturalité ou de solidarité internationale, ainsi que de jeunesse, de se lancer dans des premiers projets » ;
- « Poser la première pierre d'un parcours d'engagement des jeunes à l'international : de la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), à la construction par les jeunes eux-mêmes de projets communs de solidarité internationale (JSI-VVVS), voire par la suite, à l'engagement de plus long terme à l'international (service civique, volontariat de solidarité internationale) ».

## Les évènements festifs et participatifs

C'est aussi travers des évènements participatifs et festifs que les acteurs publics et associatifs engagés dans la solidarité internationale sensibilisent les publics « jeunes » aux défis globaux à l'exemple du Festival des Solidarités et des forums et rencontres organisés par les collectivités territoriales.

### Le Festival des Solidarités

Depuis 20 ans, [le Festival des Solidarités](#) est organisé par divers acteurs engagés au quotidien dans l'action solidaire : des associations, des établissements scolaires, des collectivités, des structures socio-culturelles et des citoyens. Cet événement leur permet d'aller à la rencontre des citoyens, de réfléchir de façon collective à un monde plus juste, solidaire et durable. Les thèmes qui y sont abordés correspondent aux enjeux globaux définis par les Nations Unies. Le festival est soutenu par différents partenaires institutionnels tels que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère en charge de la Jeunesse, ainsi que la Région Ile-de-France.

### Les forums de la solidarité internationale mis en œuvre par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (communes) peuvent aussi organiser leur propre forum de la solidarité et de coopération internationale lors duquel des associations présentent leurs activités et peuvent rencontrer des bénévoles.

### La Fête de la science

Créée en 1991, la [Fête de la Science](#) est organisée chaque année par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation afin de faire découvrir le monde des sciences et de rencontrer des scientifiques. Cet événement propose des milliers d'événements gratuits ouverts à tous, y compris aux élèves (écoliers, collégiens et lycéens). Tous les domaines scientifiques sont représentés dont le « développement durable ». Lors de cette fête des événements (expositions, conférences, débats...) sensibilisant aux enjeux du développement durable et soulignant le rôle de la recherche pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 sont organisés.

#### **9.4.3. Soutien aux « formateurs », aux éducateurs**

Les jeunes et les professionnels de l'éducation ou de l'animation socio-éducative souhaitant se former ou approfondir leurs connaissances sur les enjeux globaux et la solidarité internationale ont la possibilité de suivre, selon leurs statuts des formations proposées par des associations de solidarité internationale ou encore des formations proposées par le ministère chargé de l'Education nationale

### Formations proposées par l'Education nationale

Le site [EDUSCOL](#) qui rassemble un ensemble de sites et de services dédiés pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation propose aux enseignants des ressources pédagogiques relatives à l'éducation au développement durable.

Sur le site en accès libre, sont compilées les thématiques, les enjeux, les outils ou encore les partenariats ainsi que les méthodologies et techniques pédagogiques que peuvent mettre en place les enseignants dans le cadre de l'éducation au développement durable. De plus, le personnel éducatif a la possibilité de suivre des formations sur le développement durable par établissement, à la demande de l'équipe pédagogique.

De plus, les personnels de l'Education nationale ont aussi accès à un pôle national de ressources et de compétences (en ligne) dédié à l'éducation au développement qui diffère d'EDUSCOL.

Site : <https://crdp.ac-amiens.fr/edd/index.php/accueil/pole-national-competence-edd>

Sur ce portail, ils peuvent trouver les « informations nécessaires pour intégrer le Développement Durable dans leurs enseignements et leurs projets d'établissement ». Une rubrique actualités est régulièrement mise à jour rendant compte des évolutions constantes de la recherche, des pratiques pédagogiques et d'événements concernant cette thématique.

Site : <http://crdp.ac-amiens.fr/edd/>

### La démarche « E3D »

La démarche E3D consiste en la labellisation d'établissement scolaires qui mettent en œuvre des actions, s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable.

Les objectifs visés à travers la labellisation « E3D » sont :

- mettre en valeur les projets (d'éducation au développement durable/EDD) EDD déjà existants en les appuyant sur une vraie politique d'établissement ;
- Développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux.

Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire engagé dans un projet de développement durable fondé sur les 4 axes (modalités) suivantes :

1. Enseignements
2. Vie scolaire
3. Gestion et maintenance de la structure
4. Ouverture sur l'extérieur par le partenariat

La démarche « E3D » peut se conjuguer avec les thématiques transversales, comme l'éducation à la santé, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle.



Le label « E3D » permet d'associer toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires engagés dans la démarche, notamment les collectivités territoriales.

Source : [Circulaire "E3D" du 29 août 2013](#)

### **Formations par les organisations de solidarité internationale**

Ces formations peuvent être payantes ou encore obligatoires, notamment dans le cas du volontariat à la solidarité internationale. Ces formations ont pour objectif d'informer sur la politique d'aide au développement, la participation aux actions de solidarité et les enjeux de la coopération internationale. Il existe une multitude d'associations proposant des formations courtes sur les enjeux globaux, et plus précisément sur les inégalités de développement ou encore la non-violence et la paix.

Liste des associations proposant des formations (liste incomplète et indicative)

- [Coordination sud](#)
- [Bioforce](#)
- [Humacoop](#)
- [Coopération et Formation au Développement, Espace Nord-Sud](#)
- [Urgence réhabilitation développement](#)
- [Comité français pour l'intervention civile de paix](#)
- [Mouvement pour une alternative non violente](#)

#### **9.4.4. Campagnes sur les enjeux globaux ciblant les jeunes**

Les campagnes sur les enjeux globaux destinées à la jeunesse concernent essentiellement la question de l'environnement et du réchauffement climatique, elles sont organisées à la fois par des associations et des institutions publiques. A titre d'exemple, le ministère de l'Education Nationale organise « la semaine du climat » qui s'inscrit dans la volonté de généraliser l'éducation au développement durable. Lancée en 2015 dans le cadre de la COP21, la [Semaine du climat](#) mobilise les enseignements disciplinaires, notamment scientifiques ainsi que les enseignements transversaux, en particulier l'éducation au développement durable, la culture scientifique et technique, l'éducation morale et civique, l'éducation au développement et à la solidarité internationale et l'éducation à la santé.

Elle vise à aborder le changement climatique à travers ses enjeux scientifiques et civiques et constitue une réponse à l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable, dont l'objectif 13 est la "lutte contre le changement climatique". Elle se concrétise par la mise en œuvre de débats, d'animations, ainsi que des simulations de négociations internationales sur

le changement climatique. Ces débats sont organisés avec des partenaires territoriaux, des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable.

### **Réseaux d'informations (La liste des associations décrites ici est indicative et non exhaustive)**

#### Les associations

Les associations jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation à la solidarité internationale et aux enjeux globaux. Certaines sont des partenaires des institutions publiques, notamment du ministère en charge de la Jeunesse et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à l'instar d'EDUCASOL, la plateforme française d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

#### EDUCASOL

[Educasol](#) est une plateforme associative qui vise la valorisation et la mutualisation des pratiques des acteurs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. L'association promeut aussi l'éducation au développement et à la solidarité internationale auprès des institutions.

De nombreuses associations de jeunesse participent à informer et former sur les enjeux globaux à l'exemple du réseau des associations jeunes de solidarité internationale Engagé-e-s et Déterminé-e-s, (E&D).

#### Les maisons de la Biodiversité

Outre l'éducation formelle, les événements et campagnes publiques lancées par les ministères concernés, des structures dédiées à la protection de la nature peuvent aussi jouer un rôle dans la sensibilisation aux enjeux globaux. En effet certaines collectivités disposent de pôles de ressources dédiés à la nature tels que la [Maison Paris nature](#) qui organisent des ateliers de découverte de la flore et de la faune de la capitale afin que les habitants s'impliquent dans sa préservation. Ces pôles peuvent aussi prendre la forme de « Maisons de la biodiversité ». Implantés dans des jardins ou des parcs naturels régionaux, ces structures proposent des activités pédagogiques (promenades, expositions...) en lien avec la nature et sensibilisent à sa protection.

#### Comité 21

Le Comité 21 est une association française pour le développement durable qui se donne pour objectif de transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du développement durable (ODD). Le Comité 21 développe la mise en réseau des acteurs avec plus de 400 adhérents (entreprises, collectivités territoriales, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et de recherche, citoyens et médias). Le Comité 21 est un partenaire du ministère en charge des Affaires étrangères.

#### 9.4.5. Initiatives majeures

Plusieurs initiatives notamment annuelles sont organisées par les associations, les ONG, ainsi que les pouvoirs publics pour informer, sensibiliser aux enjeux globaux tels que la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore la solidarité internationale et l'interculturalité.

##### Le Festival des solidarités

*Voir chapitre 9.4.*

##### Les saisons culturelles

Les saisons culturelles sont organisées par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère des affaires étrangères et européennes et mises en oeuvre par l'Institut Français. Depuis 1985, ces événements culturels s'inscrivent dans la politique de soutien à la diversité culturelle.

De février à octobre 2022, la saison culturelle a mis à l'honneur les relations entre la France et le Portugal avec un programme comprenant plus de 200 événements co-construits.

La manifestation, qui se veut multidisciplinaires et plurielle, s'est déroulée sur l'ensemble du territoire français. La saison doit permettre de lancer des partenariats structurants, dans plusieurs disciplines artistiques, ainsi que d'encourager l'entrepreneuriat culturel.

Source :

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Saison-France-Portugal-2022-enjeux-et-perspectives>

C'est aussi à travers des ressources sur les grands enjeux globaux, notamment numériques, que les autorités publiques dont les ministères concernés et les collectivités territoriales, sensibilisent le grand public et la jeunesse aux enjeux globaux, tout particulièrement à la protection de l'environnement.

##### Les ressources numériques

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en oeuvre, en 2022, une collection de [guides](#) pour sensibiliser aux pratiques éco-responsables.

Ces ressources comprennent à la fois des guides grand public et des éléments à destination des collectivités, entreprises, associations et administrations.

## 9.5. Consommation, production et volontariat éco-responsable

### 9.5.1. Volontariat éco-responsable

Le volontariat ou l'éco-volontariat est promu et mis en œuvre par de nombreuses associations qui peuvent être soutenues financièrement par les pouvoirs publics mais aussi par certains offices bilatéraux tels que [l'Office franco-allemand](#) (OFAJ) qui propose des volontariats écologiques franco-allemand (VEFA).

Le VEFA donne la possibilité aux jeunes de 18 à 25 ans de faire un séjour de volontariat d'un an en Allemagne, afin d'acquérir des compétences en lien avec la protection de l'environnement tout en apprenant l'allemand ou améliorant sa pratique de la langue. Ce dispositif est soutenu financièrement par les ministères en charge de la jeunesse des deux pays composant l'office.

De plus, l'Agence du service civique qui permet aux jeunes d'effectuer des missions de volontariat, propose en partenariat avec les associations de protection de l'environnement, des [missions d'éco-volontariat](#) (voir *Chapter 2 Voluntary activities. Stand-alone law*). Il est prévu le déploiement de 1 000 missions de Service Civique en faveur de la nature en 2022-2023. Parmi ces projets certains consistent notamment à sensibiliser et accompagner des habitants dans une démarche écoresponsable ou encore à sensibiliser aux actions environnementales liées à l'eau.

### 9.5.2. Consommation et production éco-responsable

Les initiatives portées par des ministères promouvant un mode de vie plus durable et écoresponsables à (destination des jeunes) concernent essentiellement l'alimentation.

Le ministère en charge de l'Agriculture mène diverses actions (campagnes, dispositifs...) pour favoriser l'agriculture durable et la consommation de produits biologiques ou locaux. Certaines de ces actions sont portées par les jeunes eux-mêmes ou s'adressent spécifiquement à ces derniers. Des campagnes qui promeuvent l'agriculture locale et durable auprès des jeunes publics sont effectivement régulièrement organisées. De plus, des [campagnes anti-gaspillages](#) alimentaires, notamment [visuelles](#) sont aussi menées dans des collèges volontaires.

Le programme européen « Fruits et légumes à l'école » et « [Lait et produits laitiers à l'école](#) »

Depuis 2016, le ministère en charge de l'alimentation et le ministère de l'Education nationale participent annuellement au programme européen « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école ».

L'objectif de ce programme, financé par l'Union européenne, est de favoriser la distribution de produits de qualité en y associant une action éducative. Il s'agit d'améliorer les habitudes alimentaires des élèves et leur connaissance des filières et des produits agricoles et

agroalimentaires. Dans le cadre de ce programme des vidéos ludiques et éducatives adaptées à chaque niveau scolaire sont proposées aux enseignants. Elles visent à favoriser une alimentation diversifiée et de qualité, pour être en bonne santé, incluant les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers.

### La Semaine du goût

L'apprentissage du goût et au « bien-manger » commence dès le plus jeune âge. Chaque année, durant une semaine des Leçons de Goût se tiennent dans les écoles avec pour objectifs : l'apprentissage du goût et le « bien-manger ». 250 000 enfants des classes maternelles et primaires y participent.

De nombreux chefs et professionnels des secteurs agricole et alimentaire interviennent.

Depuis la création des Leçons de Goût, en 1990, plus de 5 millions d'élèves y ont participé.

### La charte « Plaisir Cantine »

Le programme « Plaisir à la cantine » du ministère en charge de l'Agriculture existe depuis 2010. Il s'adresse à tous les collèges et lycées et repose sur une charte co-signée par le directeur de l'établissement, le représentant de la collectivité territoriale (région, commune) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), une direction déconcentrée du ministère de l'Agriculture. Cette charte « Plaisir à la cantine » répond à plusieurs objectifs dont :

- « Réenchanter la cantine en agissant sur l'offre alimentaire pour la rendre plus attractive, tout en garantissant le respect de la réglementation relative à la qualité des repas » ;
- « Redonner du sens à l'acte alimentaire en reliant la dimension nutritionnelle aux aspects de goût, de sociabilité et de ritualité alimentaire ».

De plus, les élèves des établissements signataires participent à un atelier en cuisine avec les professionnels de la restauration scolaire de leur établissement.

### Outils et ressources pédagogiques

Le ministère de l'Agriculture propose des outils pédagogiques aux enseignants à partir desquels ils peuvent créer des activités : faire découvrir les produits locaux et de saison aux élèves d'école maternelle et primaire mais aussi leur faire comprendre ce qu'est l'acte de manger. Ces outils sont utilisés notamment dans le cadre des [« classes des goûts »](#), un programme d'éveil sensoriel. « Les classes du goût », sont dispensées aux écoliers (école primaire) par l'enseignant ou l'animateur après une formation. Parmi les ressources utilisées pour se former, les enseignants disposent d'un livret « [programme de formation des enseignants sur les classes du goût](#) ».

## 9.6 Coopération et développement international dans le champ du travail de jeunesse

### 9.6.1. Coopération internationale dans le champ du travail de jeunesse

Plusieurs dispositifs de solidarité internationale à destination de la jeunesse favorisent la coopération internationale entre jeunes mais également entre professionnels du secteur de la jeunesse de France et d'autres pays.

#### Le dispositif Ville, Vie, Vacances / Solidarité internationale (VVV/SI)

Depuis 1991, le ministère des Affaires étrangères pilote le dispositif [Ville, Vie, Vacances/Solidarité Internationale \(VVV/SI\)](#) et, depuis 1997, le dispositif [Jeunesse, Solidarité Internationale \(JSI\)](#) qui constitue un même programme

Les programmes Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/solidarité internationale (VVV/SI) permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes Français et étrangers autour d'une action de solidarité internationale, en France ou à l'étranger.

Ces dispositifs de subventionnement reposent sur des partenariats entre les pouvoirs publics (Ministère en charge des Affaires étrangères) et les associations notamment de jeunesse qui élaborent des projets de solidarité.

Les projets proposés dans le cadre de ce dispositif doivent être portés par des jeunes et doivent favoriser la rencontre de jeunes des pays éligibles à l'aide publique au développement autour de la réalisation de projets de solidarité internationale, aussi bien à l'étranger qu'en France.

Depuis leur création, ces dispositifs ont permis le cofinancement et la réalisation de plus de 600 projets de solidarité internationale impliquant plus de 11 000 jeunes français dans plus de 35 pays différents et en France. L'aide est de 8 500€ maximum et de 10 000€ pour les projets au départ des Outre-Mer et de la Corse

De plus ces programmes (VVV/SI) s'adressent aussi à des jeunes avec moins d'opportunités qui résident dans des territoires urbains défavorisés relevant de la politique de la ville. Les groupes de jeunes qui participent à VVV/SI doivent être âgés de 15 à 25 ans et de préférence, mixtes.

#### Initiative en faveur de la solidarité internationale

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a lancé en juin 2019 « l'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI) ». Voir paragraphe 9.4.

Outre ces dispositifs (ISI, JSI/ VVV/SI) d'autres dispositifs de volontariat international sont proposés par le ministère, en partenariat avec des associations. Pour plus d'informations sur ces dispositifs de volontariat, voir *Chapter 2 Voluntary activities. Stand-alone law*.

## 9.6.2. Développement d'activités de coopération

### **Dispositifs de coopération entre Etats sur les questions et politiques de jeunesse**

L'action en faveur de la francophonie au niveau international est menée dans le cadre institutionnel de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF : 56 Etats et gouvernements membres et 19 observateurs dont la France est membre. L'instrument principal de la coopération en matière de jeunesse (et de sports) est la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES).

La CONFEJES joue à la fois le rôle d'une conférence ministérielle permanente chargée de dégager des orientations politiques en matière de politiques de jeunesse et celui d'un opérateur chargé de mettre en œuvre des programmes d'actions en faveur des jeunes francophones des pays du Sud. La France soutient particulièrement le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (micro-entreprises essentiellement) qui cible les jeunes des pays francophones dit « du Sud ».

#### Les Jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif

Depuis 2008, des jeunes peuvent être invités aux Etats-Unis par l'ambassade des Etats-Unis pendant une quinzaine de jours dans le cadre du programme « [Jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif](#) ». Ce programme vise un public composé de lycéens activement engagés dans une association (en tant que salarié ou bénévole) et vise à sensibiliser la jeunesse à l'action citoyenne et associative.

Durant le séjour, les jeunes ambassadeurs sont invités à représenter la France aux États-Unis et à échanger sur les thématiques de la diversité culturelle, l'égalité des chances et l'engagement associatif. Cette initiative a pour but d'encourager la participation politique des jeunes, de renforcer l'engagement citoyen et de développer le dialogue interculturel.

### **Coopérations multilatérales (entre États) en faveur de la jeunesse**

#### Les offices en faveur de la jeunesse

Outre ces programmes et dispositifs du ministère en charge des Affaires étrangères, les offices bilatéraux tels que [l'Office franco-allemand de la jeunesse](#) (OFAJ) et l'Office franco-qubécois (OFQJ) s'inscrivent aussi dans une politique de coopération entre États *via* des actions en faveur de la jeunesse et des programmes d'échanges de jeunes.

## L'Office Franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ, va fêter ses soixante ans en 2023. Il a pour mission de promouvoir les échanges de jeunes et d'acteurs de jeunesse entre la France et l'Allemagne. Il soutient environ 8 000 projets par et concernait, avant la crise sanitaire, 190 000 jeunes par an.

## L'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ)

L'OFQJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes françaises et québécoises, de favoriser l'ouverture de ces relations à l'ensemble de la francophonie et de contribuer à sa promotion. Depuis sa création, plus de 160 000 jeunes ont participé aux actions mises en place par l'Office.

(Pour plus d'informations sur l'OFAJ et l'OFQJ voir *Chapitre 2 2.6. Programme de mobilité intercontinental.*)

## **9.7 Réformes et débats en cours**

### **9.7.1. Politiques en cours de développement**

Aucun élément en cours de développement. Voir ci-dessous pour les débats en cours.

### **9.7.2. Débats en cours**

#### Pandémie de COVID-19

La pandémie de Covid-19, identifiée depuis le début de l'année 2020, a considérablement réduit les échanges et volontariats internationaux. En 2020, selon une [étude](#) de France Volontaires, 80% des volontaires estimaient que la crise avait eu des conséquences sur les objectifs de leur mission et de leur réalisation. Depuis 2021, les échanges reprennent progressivement.

Les acteurs associatifs et publics ont mis en œuvre plusieurs initiatives, à titre d'exemples :

- Renforcement des Espaces Volontariats physiques ou virtuels pour recenser les volontaires et assurer leur sécurité ;
- Tenue d'une réunion d'information entre le ministère chargé des Affaires étrangères et France Volontaires, donnant lieu par la suite à 7 réunions géographiques pour rendre compte de la situation régulièrement ;
- Travail à un protocole de reprise du volontariat à partir de l'automne 2020 par France Volontaires ;
- Mise en place d'une communication « grand public » adaptée au contexte de crise.